

9.

Mise en place d'une
commission
hommes/femmes du métier



Service de l'Architecte
4-12, rue de l'École
L-4103 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2007

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Objet : Autorisations de bâtir

Concerne : Commission de femmes et d'hommes de métier

Mesdames, Messieurs,

Par la présente et conformément à l'art. 2.1.3. du Titre 1 Plan d'Aménagement Général de la Ville d'Esch-sur-Alzette, prévoyant la nomination d'une Commission de femmes et d'hommes de métier, je vous prie de proposer au Conseil Communal ce qui suit :

Composition de la commission :

Mme Antoinette LORANG, docteur en histoire de l'art, membre externe

M. François Valentiny, architecte, membre externe

M. Gast Demuth, ingénieur-géomètre

M. Luc Everling, architecte

Le président de la Commission des voies et bâtisses en fonction

M. Lucien Malano, ingénieur en tant que remplaçant pour M. Demuth

M. Jean Goedert, architecte en tant que remplaçant pour M. Everling

Fonctionnement :

La Commission désignera un président et son vice-président.

La Commission désignera un secrétaire qui ne devra pas forcément être membre de la Commission.

La Commission statuera avec la majorité des voix des membres présents.

Au minimum 3 membres devront être présents, dont minimum 1 membre externe.

Au minimum 1 architecte devra être présent.

Dans le cas d'une égalité des voix, la voix du président sera décisive.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués

Everling Luc
Architecte